



Consultation régionale Afrique de l'Ouest CONFINTEA VII

PRESENTATION DU MALI



Introduction

- ▶ L'alphabétisation des adultes et des jeunes a vu le jour au Mali dès les premières années après l'indépendance. Elle a certes connu des succès, mais ces dernières années, en dépit des efforts consentis par les autorités et la société civile et malgré sa place incontournable de socle à tout apprentissage dans la vie moderne, l'alphabétisation est actuellement confrontée à des difficultés d'ordre divers.
- ▶ Au Mali, l'alphabétisation est considérée comme une composante essentielle de l'éducation non formelle qui, elle, se définit comme une forme d'éducation organisée et dispensée aux adultes analphabètes hommes et femmes et aux enfants (garçons et filles) non scolarisés ou déscolarisés précoces, en dehors des structures classiques d'enseignement héritées de la colonisation.



Dans le cadre de la refondation de son système éducatif, le Gouvernement du Mali a élaboré et adopté en 1999, avec l'appui de l'ensemble des acteurs et partenaires techniques et financiers actifs du secteur, le Programme décennal de Développement de l'Education (PRODEC), mis en œuvre à partir de 2001 à travers un plan d'investissement en trois (3) phase et évalué en 2015. Le PRODEC 2 prévoit de prendre en charge non seulement les jeunes non scolarisés et déscolarisés, mais également les adultes analphabètes dans des formes alternatives d'apprentissage qui leur garantissent les compétences nécessaires à une meilleure insertion sociale et professionnelle

Présentation de l'AENF au Mali

Au Mali, les structures de l'AENF, sont, selon la Loi d'Orientation sur l'éducation, les suivantes :

- le **Centre d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF)**, structure créée exclusivement pour la prise en charge des besoins **éducatifs et de formation des adultes** ;
- le **Centre d'Education pour le Développement (CED)**, structure destinée à la prise en charge des besoins éducatifs et de formation **des enfants de 9 à 15 ans déscolarisés précoces ou non scolarisés** ;
- Le Centre d'Apprentissage Féminin (CAFé), structure d'éducation et de formation réservée aux **jeunes femmes et jeunes filles non scolarisées ou déscolarisées** (recalées du DEF et du BAC).

A cette liste, il faut ajouter le **Centre d'Education pour l'Intégration (CEI)** qui est une réalité depuis 2009. Tout comme le CED, le CEI **prend en charge les enfants non scolarisés et déscolarisés de 9 à 15 ans**. La particularité ici est que le **CEI est implanté le long des frontières** (Mali-Burkina Faso, pour le départ) et utilise les langues transfrontalières comme médiums de formation et d'apprentissage.

Les structures en charge de l'AENF au Mali

➤ Au niveau central :

- ✓ La Direction Nationale de l'Education Non Formelle et des Langues Nationales (DNENF-LN)
- ✓ Le Centre National des Ressources de l'Education Non Formelle (CNR-ENF)

➤ Au niveau déconcentré et décentralisé :

- ✓ **Les Académies d'Enseignement (AE)**, chargées, entre autres, de coordonner au niveau régional les activités des services de l'éducation en collaboration avec les collectivités territoriales ;
- ✓ **Les Centres d'Animation Pédagogique (CAP)**, ayant pour missions la mise en œuvre de la politique éducative du ministère chargé de l'éducation en relation avec les collectivités territoriales ;
- ✓ **Les Collectivités Territoriales (CT)**, ayant pour mission, entre autres, de :
 - ✓ élaborer leurs programmes de l'éducation non formelle ;
 - ✓ définir la carte des CED des CAF et des CAFE ;
 - ✓ participer à l'élaboration des curricula et du calendrier des CED CAF et CAFE ;
 - ✓ gérer les compétences et les ressources transférées par l'Etat en matière d'éducation non formelle ;
 - ✓ participer à la détermination des sites des CED, CAF et CAFé à créer ;
 - ✓ participer au suivi et à l'évaluation du système éducatif ;

➤ Les structures d'appui à l'ENF

Le sous-secteur de l'ENF bénéficie de l'appui de certaines structures que sont :

- ✓ **Académie malienne des Langues (AMALAN)**, créée selon l'Ordonnance n° 2012-021/P-RM du 13 septembre 2012, comme Etablissement public à caractère scientifique, technologique et culturel, et ayant pour mission de concourir **à la promotion et au développement de l'ensemble des langues nationales du Mali ;**
 - ✓ **La Direction Nationale de la Pédagogie (DNP)**, créée selon l'Ordonnance n°10-029/P-RM du 04 août 2010, et ayant pour mission principale **d'élaborer les éléments de la politique nationale dans le domaine de la conception des programmes et manuels scolaires, des méthodes et innovations pédagogiques, de la recherche pédagogique et de l'évaluation et d'assurer la coordination et le contrôle de sa mise en œuvre ;**
 - ✓ **La Fondation Karanta** : structure sous-régionale ayant pour vocation d'appuyer les Etats membres en matière de politiques d'éducation non formelle. **Elle est une opportunité pour harmoniser les politiques d'ENF, développer et promouvoir les langues transnationales entre les Etats membre (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal, Côte d'Ivoire, Guinée) pour en faire des outils privilégiés d'intégration sous régionale ;**
 - ✓ **L'Académie Africaine des Langues** : Institution à vocation régionale, elle contribue, entre autres, au développement de la recherche sur les langues africaines et à leur valorisation.
- A ces structures il faut ajouter la Direction nationale de **l'Enseignement Technique et Professionnel (DNETP)** et la **Direction Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DNEFP)** qui contribuent à **la réalisation des programmes et à la mise en œuvre des formations pratiques.**



Réalisations

En matière de politique d'AENF, l'approche du Mali en la matière repose sur l'alphabetisation fonctionnelle (maîtrise de l'outil de l'écrit), sur la post alphabetisation (auto-emploi à travers les AGR, meilleure maîtrise de son métier, participation aux activités communautaires comme relais de développement...)

➤ Depuis 2009, le Mali applique **la loi sur la décentralisation** qui permet:

- aux néo-alphabètes de confirmer leurs compétences et de les mettre à disposition des communes/communautés;
- plusieurs néo-alphabètes confirmés ou autonomes occupent des fonctions de maires ou de conseillers communaux.
- Beaucoup sont des décideurs dans leurs communautés,
- des dizaines, voire des centaines de groupements féminins sont dirigés par nos néo-alphabètes surtout dans le domaine de la comptabilité.

➤ En matière de **législation**, il y a un projet de loi pour la promotion des langues nationales comme médiums de formation dans les domaines de la communication, de la citoyenneté, de l'AENF, de la terminologie pour une meilleure appropriation par les alphabétisés, les politiques de développement du pays.

Ce projet de loi est sur la table de l'Assemblée nationale, après avoir été validé par le Conseil des Ministres. Les événements POLITIQUES survenus dans le pays ont mis en veilleuse le projet de loi.

➤ **Dans le domaine de l'apprentissage et de la formation professionnelle**, beaucoup de centres de formation existent et fonctionnent, souvent avec l'appui de la Coopération Suisse, la Coopération Luxembourgeoise, de l'USAID et d'autres partenaires. Tous les apprenants du sous-secteur AENF aspirent à la formation qualifiante dans un ou des métiers. Chaque fois que c'est possible financièrement, des formations sont organisées pour les néo-alphabètes. Dans certains cas, des kits d'accompagnement sont offerts à ceux qui se sont distingués.



► **En matière de gouvernance,**

La Coopération Internationales évolue très favorablement:

- RAMAA qui développe des outils d'évaluation et qui regroupe 12 pays;
- Le suivi conjoint des projets d'alphabétisation avec les structures centrales et déconcentrés;
- Le projet « SIRA » financé par l'USAID;
- La pédagogie du Texte (PDT) soutenue par la Coopération Suisse (DDC);
- La décentralisation qui donne aujourd'hui plus de possibilités en matière de groupements (femmes, jeunes) en matière d'apprentissage et de formation qualifiante.

Concernant la gestion des programmes, beaucoup de renforcement des capacités:

- en GAR, en terminologie bilingue, en collecte et traitement de données sur les acteurs et apprenants de nos structures d'alphabétisation.

En matière de participation

Le Mali est entrain de mettre en œuvre un vaste programme pour permettre à la grande majorité de la population d'accéder à l'outil de l'écrit et une éducation de qualité afin de lutter contre la pauvreté le Programme Vigoureux d'Alphabétisation (PVA),

- Ce programme est soutenu par l'Etat et ses partenaires qui ont contribué leur collaboration à travers 3 axes qui sont:
 - Le renforcement des capacités;
 - L'échange sur les expériences des uns et des autres;
 - Le suivi/évaluation des activités d'Alphabétisation et d'Education non Formelle (AENF).
- Ces partenaires sont:
 - L'USAID avec le projet « SIRA »
 - La DDC avec le Projet « Appui au Programme d'Education non Formelle »
 - Le programme « RFLECT » de la DVV Internationale.

Ce qui fait que toutes nos structures bénéficient de l'appui financier des parties prenantes.

- 
- **Dans le domaine de la coopération transnationale:** les partenaires dans ce domaine sont toujours les mêmes : Coopération Suisse, UNESCO, OIF.
 - **En termes de qualité:** des efforts sont en cours pour produire les outils nécessaires pour ce faire : « Etude MEN-DVV sur l'état des lieux de l'AENF/FP au Mali ; Recherche-Action pour la Mesure des Apprentissages en alphabétisation RAMAA ; conception et mise en route d'une base de données pour la collecte de données sur l'AENF dans tout le pays....
 - **En termes de financement:** , l'Etat consacre 1, 9% à l'apprentissage des adultes Au Mali, l'alphabétisation est cofinancée par la coopérations Suisse, l'UNESCO la Coopération, allemande.
 - **En termes de suivi évaluation:** Le Burkina, le Mali, le Maroc, le Niger et le Sénégal, en relation avec l'UNESCO Hambourg ont entamé depuis des années une sérieuse réflexion sur les outils de mesure des apprentissages en AENF. Plus connue sous le vocable RAMAA
 - **En termes d'innovation significative dans l'amélioration de l'accès et de la participation,** Le pays a décidé de relancer la Formation Supérieure des Néo-Alphabètes FSNA. Cette approche avait été développée avec l'accompagnement des Opérations de Développement
 - **Pour ce qui est de l'impact de la covid-19:** cette pandémie a eu un impact négatif sur les centres (fermeture) de tous les centres et écoles au Mali. Toutefois des cours à distance ont été organisés à la radio. Des mesures barrières ont été introduites dans les cours telles : le port du masque, des dispositifs de lavages de mains installés dans les centres d'alphabétisation accompagnés de gel alcoolique.



- En termes de financement

l'Etat consacre 1, 9% à l'apprentissage des adultes

- Au Mali, l'alphabétisation est cofinancée par la coopérations Suisse, l'UNESCO la Coopération, allemande.

- 
- 
- ▶ En termes **d'innovation significative dans l'amélioration de l'accès et de la participation**, Le pays a décidé de relancer la Formation Supérieure des Néo-Alphabètes FSNA. Cette approche avait été développée avec l'accompagnement des Opérations de Développement Rural : Opération riz Ségou, Mopti ; Opération arachidière de Kita, Opération de Développement Intégré du Kaarta, Compagnie Malienne de Développement des Textiles...qui avaient un volet alphabétisation fonctionnelle obligatoire dans leur stratégie). **A ce jour, le Ministère de l'éducation nationale, dans le cadre de la décentralisation/déconcentration a responsabilisé les communes pour mener les activités d'alphabétisation fonctionnelle.** Les collectivités ne disposant pas de ressources humaines compétentes en suffisance pour le développement, il est apparu nécessaire de renforcer les capacités de nos néo-alphabètes autonomes, pour en faire de véritables relais de développement. Les formations de formateurs sont en cours dans tout le pays, le manuel et le Guide FSNA ayant été élaborés, validés et produits.

- 
- 
- ▶ Pour ce qui est de **l'impact de la covid-19**, cette pandémie a eu un impact négatif sur les centres (fermeture) de tous les centres et écoles au Mali. Toutefois des cours à distance ont été organisés à la radio. Des mesures barrières ont été introduites dans les cours telles :
 - le port du masque,
 - des dispositifs de lavages de mains installés dans les centres d'alphabétisation accompagnés de gel alcoolique.

L'alphabétisation en chiffres de 2009-2017.

- 1 685 formateurs des animateurs de CAF ont été formés dont 840 agents au niveau déconcentré (AE et CAP) et 845 agents des Opérateurs partenaires du PVA dont 21% de femmes.
- 33 998 animateurs formés et pris en charge dont 11 516 femmes soit 34% pour animer des centres d'alphabétisation fonctionnelle
- 64 opérateurs partenaires du PVA engagés en qualité de prestataires dans le cadre de la stratégie « faire-faire ».
- 33 998 CAF fonctionnels dont respectivement 36% à Ségou, 25% à Sikasso, 24% à Kayes, 11% à Koulikoro et 4% dans la région de Mopti
- 241 sorties de supervision/suivi des CAF par les AE et CAP ;
- 110 sorties de suivi des CAF réalisées par 23 Opérateurs audités ;
- 866 879 auditeurs dont 482910 de femmes (56% sur une prévision de 60%) enrôlés dans les CAF ;
- 442 935 auditeurs alphabétisés (néo-alphabètes) dont 236 499 femmes (53%).

Les contraintes

- l'insuffisance de ressources humaines, financières, matérielles et logistiques au niveau des services déconcentrés de l'Education (Académies d'Enseignement, Centres d'Animation Pédagogique) pour assurer le suivi des activités d'alphabétisation et de formation. Cette insuffisance explique en partie l'absence de données fiables sur l'AENF ;
- la mauvaise fréquentation des centres (irrégularité, abandon) ;
- raison socio-culturelles (mariages) ;
- raison pédagogiques (la qualité des prestations des animateurs) ;
- la trop grande dépendance des actions d'alphabétisation des financements extérieurs ;
- l'insuffisance du budget d'Etat alloué à l'AENF ;
- le retard dans le transfert des ressources financières aux collectivités territoriales.

Perspectives

- la sensibilisation des collectivités Territoriales en vue de leur pleine implication dans la mise en œuvre de l'ENF ;
- la poursuite du processus de rénovation des curricula et d'élaboration de matériel didactique y afférent,
- la mise en place d'un mécanisme de financement pérenne et adéquat pour la mise en œuvre du PVA à hauteur de souhait,
- l'organisation du séminaire national de bilan programmation de l'ENF ;
- l'application de la FSNA dans le PVA ;
- la réintégration de l'alphabétisation dans les projets et programmes pour favoriser son articulation dans les AGR et l'opérationnalisation de la post-alphabétisation ;
- l'organisation d'une journée dédiée à l'éducation non formelle et appelée journée du non formel (au cours de laquelle les meilleurs néo-alphabètes, les meilleurs opérateurs, les meilleurs AE et Cap seront récompensés ;
- l'élaboration d'un référentiel de suivi et d'évaluation ;
- formation des chargés AENF à l'utilisation de ces référentiels
- l'élaboration de modules et guides de formation ;
- l'amélioration des contenus de formation en prenant en compte les activités de post alpha
- la relance de la post alphabétisation.
- La formation des cadres de l'alphabétisation